



Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 5 DU 17/09/2025- DB02

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 12 septembre 2025

Date d'affichage : le 12 septembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Dont pouvoir (s) : 0

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE DIX SEPTSEPTEMBRE A 20 HEURES 32, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS: MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, SANDRA LEBOURGEOIS, JEAN-LUC ENJALBERT, CÉLINE RECHER, FRÉDÉRIC BESNARD, FRANCINE DESABAYE, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ, CHANTAL QUERNIARD.

POUVOIRS DE: /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S: FRANÇOISE COHAN, ELODIE DESABAYE

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

DESHERBAGE DES CANIVEAUX ET DES TROITTOIRS

L'agglomération Seine-Eure a la charge de l'entretien des voiries et notamment le désherbage des caniveaux et des trottoirs.

Elle peut confier à la commune la réalisation d'activités afférentes à la compétence voirie, dans une logique de meilleure gestion de proximité.

Considérant la végétalisation du cimetière qui va dégager du temps aux agents techniques communaux,

Considérant le coût économique annuel de cette gestion déléguée,

Considérant la convention de gestion désherbage n°2025-080,

Madame la Maire informe qu'elle souhaite que la gestion de l'entretien soit reprise par la commune. Une convention a été proposée par l'agglomération afin d'en fixer les modalités vous a été transmise.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après délibération, le **conseil municipal avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 Abstentions :**

- APPROUVE les termes de la convention.



- AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes, et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray.

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :